



# BTS DEMANDE DE DISPENSE D'ÉVALUATIONS

CE DOCUMENT N'EST PAS NÉCESSAIRE POUR UNE INSCRIPTION PAR UNITÉS / BLOCS D'ENSEIGNEMENT

Madame, Monsieur,

Si vous avez déjà passé l'examen, vous pouvez demander à conserver le bénéfice de vos notes dans la limite des cinq sessions suivant celle à laquelle vous vous êtes présenté(e).

► Votre demande doit impérativement être réalisée par vos soins, auprès de votre académie, au moment de l'inscription à l'examen. Renseignez-vous auprès de votre rectorat avant votre inscription à l'examen.

Le Cned vous offre la possibilité, pour chacun des enseignements concernés, d'être dispensé(e) d'évaluations si vous en manifestez le souhait, par l'intermédiaire du tableau ci-dessous, à compléter.

Année scolaire :

Intitulé du BTS \_\_\_\_\_

Je soussigné(e)  Mme  M Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

demande à être dispensé(e) d'évaluations pour le (ou les) enseignement(s) suivant(s)

LIBELLÉ DE L'ENSEIGNEMENT À DISPENSER	CADRE RÉSERVÉ AU CNED ENSEIGNEMENT ET N° D'ÉVALUATION

► Joindre obligatoirement tout document justifiant de l'accord de l'académie.

La mention « dispensé(e) d'évaluations » sera portée sur le livret scolaire (ou de formation) en regard des enseignements concernés.

► Il vous appartient de réaliser la demande de conservation des notes auprès de votre académie, seule habilitée à vous accorder le bénéfice des notes pour l'examen. Le Cned ne pourra être tenu pour responsable d'un éventuel oubli de votre part.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature de l'inscrit MAJEUR ou du représentant légal de l'inscrit mineur